

**Décision n° 2020-191 du 10 novembre 2020
portant délégation de signature du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail à Monsieur Jean-Pierre Orand**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L1313-1, L1313-5, L5145-1, L5145-2, R1313-14, R1313-15, R 1313-17 et R1313-23 ;

Vu le décret du 3 juin 2019 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, M. Roger Genet ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 relatif à la nomination du directeur de l'Agence nationale du médicament vétérinaire, M. Jean-Pierre Orand ;

Vu la délibération n° 2010-1.4 du 29 septembre 2010 du conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relative à la délégation de certaines compétences du conseil d'administration au directeur général, modifiée par la délibération n° 2015-4.07 du 26 novembre 2015, par la délibération n° 2016-1.13 du 8 mars 2016, par la délibération n° 2017-1.05 du 7 mars 2017 et par la délibération n° 2018-3.04 du 25 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2019-1.04 du 14 mars 2019 du conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail approuvant le projet de décision de l'organisation générale de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu la décision n° 2019-03-088 du 29 mars 2019 du directeur général portant organisation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Vu la Décision n° 2020-077 du 21 avril 2020 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail pour le pôle « Produits réglementés ».

Décide :

Article 1. – Délégation est donnée à M. Jean-Pierre Orand, directeur de l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, la convention d'extension pour 5 années supplémentaires du « *Technical Memorandum of Understanding between The institute of Veterinary Drug Control of the People's Republic of China and the Agency for Veterinary Medicinal Products, French Agency for food, environmental and occupational health and safety* » conclu le 17 novembre 2010 et renouvelé une première fois par accord du 18 novembre 2015.

Article 2. - La présente décision sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 10 novembre 2020

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de
l'environnement et du travail

Dr. Roger GENET